Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 022-212202287-20260928-CM202694-DE

Commune de PLOUNEVEZ MOEDEC
Département des Côtes d'Armor
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Du 28 septembre 2026 à 19 heures 30
Membres en exercice : 15 – membres présents : 13
Date de convocation : 23 septembre 2026

Le vingt-huit septembre deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de PLOUNEVEZ MOEDEC se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Sonia ALLAIN, Maire

Étaient présents : Sonia ALLAIN, Maire, Patrick GUILLOUX, Sylvie MARIGAULT, Jean-François LE MIGNOT, Morgane BROUDER, Maires-Adjoints. Franck HAMARD, Ludivine GEORGELIN, Nelly ROPARS, Anna MERCIER, Maxime TIREL, Mathieu LE GALL, Lizig CLOAREC, Serge OLLIVAUX

Absents : Claudie VASSEUR, qui donne pouvoir à Maxime TIREL. Nolwenn BOHEC, qui donne pouvoir à Morgane BROUDER

Secrétaire de séance : Anna MERCIER

202694 - Modifications budgétaires sur budget principal – décisions n° 5/2026 et 6/2026

Sonia ALLAIN, Maire, rappelle à l'assemblée, le contenu de la délibération n° **202557** du 23 juin 205 qui stipule que le SDIS 22 ne disposant plus des financements suffisants pour assurer le renouvellement de son parc roulant, a créé un **Fonds de concours d'investissement communal et volontariste**, et sollicitait les collectivités afin d'adhérer au dispositif.

Le montant réclamé est de 1.50 euro par habitant, sur la base de la population DGF (1602 habitants). En raison des échéances à venir, le fonds de concours était proposé pour une période de deux ans, sur les exercices 2025 et 2026.

Le conseil municipal décidait de participer au financement à hauteur de 2 403.00 euros.

Cette somme doit être amortie sur 2026 et 2027. Or, les crédits n'ont pas été prévus au budget principal 2026 (90400).

Aussi, il est proposé à l'assemblée les modifications budgétaires suivantes :

Décision modificative n° 05 – Vote de crédits supplémentaires à la Section Fonctionnement

- Dépenses (compte 6811 – chapitre 042) + 2 403.00 euros
- Recettes (compte 744 – chapitre 74) + 2 403.00 euros

Décision modificative n° 06 – Virement de crédits à la Section Investissement

- Recettes
  - Compte 20415331 – chapitre 204 - 2 403.00 euros
  - Compte 2041823 – chapitre 040 + 2403.00 euros

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 022-212202287-20260928-CM202694-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VALIDE** les propositions de modifications budgétaires présentées ci-dessus
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les documents s'y rapportant

Pour extrait conforme
Sonia ALLAIN, Maire



Anna MERCIER
Secrétaire de séance



Certifié exécutoire
Compte tenu de la publication le 2 octobre 2026
Et de la transmission en préfecture le 2 octobre 2026.

